

Revue de DROIT FISCAL

8 OCTOBRE 2026, HEBDOMADAIRE, N° 41 - ISSN 1279-8436

Directeurs scientifiques :
Florence DEBOISSY
Alexandre MAITROT DE LA MOTTE
Jean-Luc PIERRE
Rédactrice en chef :
Julie MATSAR

APERÇU RAPIDE

- 349 Définition fiscale du livre : un nouveau chapitre !
À propos de BOI-TVA-LIQ-30-10-40, 29 juill. 2026
Anne-Sophie DE BÉCHADE et Agathe PILLOT

PROJET

- 321 Projet de loi de finances pour 2027

ÉTUDE

- 322 Pacte Dutreil : ce que les commentaires du 10 août 2026 tranchent et ce qu'ils laissent en suspens
François BONTE, Julien HENRY, Pascal JULIEN SAINT-AMAND et Bérénice CERISIER

COMMENTAIRES

- 323 Les taxes « *sur les réductions de capital par annulation de titres résultant d'un rachat par les sociétés de leurs propres titres* » et les droits européens
CE, 8^e et 3^e ch. réunies, 6 juill. 2026, n° 508944, SA Carrefour, concl. Romain VICTOR, note Alexandre MAITROT DE LA MOTTE
- 324 Différentiel entre les taux d'intérêt des positions débitrices et créditrices au sein d'un *cash pooling* : quelle clé pour apprécier l'écart injustifié ?
TA Strasbourg, 3^e ch., 22 mai 2026, n° 2401722, Fichet Technologies, note Théophile TRANCART

REVUE DE DROIT FISCAL

77^e année

**Président-Directeur-Général
et Directeur de la publication :**
Eric Bonnet-Maes

Directrice éditoriale :
Sophie Coin-Deleau

Directrice de pôle :
Céline Rondey

Directrice de rédaction :
Catherine Dombrowski

Rédactrice en chef :
Julie Matsar

Éditrices :
Perrine Calmet, Coralie Oberlé

Avec la participation de :
Gizem Akbas, Laure Beltrando, Florence Chaix,
Henri Giove-Amselem Prisca Fanoïnason,
Solenne Gauvin, Mélodie Lamothe

Conseiller éditorial :
Valérie Sicot

Comité scientifique :
Stéphane Créange, *chef du service de la sécurité
juridique et du contrôle fiscal, DGFIP*
Florence Deboissy, *professeur à l'université de Bordeaux*
Pierre Collin, *conseiller d'État*
Thierry Gauthier, *coordonnateur du pôle fiscal à la chambre
commerciale, financière et économique, Cour de cassation*
Jean Gourmandin, *responsable fiscal branche
Infrastructure & Global Market Energy (Trading), Engie*
Alexandre Maitrot de la Motte, *professeur à l'université
Paris-Est Créteil*
Laurent Martel, *directeur de la législation fiscale*
Philippe Martin, *président adjoint de la section
des finances du Conseil d'État*
Jean-Luc Pierre, *professeur émérite à l'université
Jean Moulin-Lyon III*
Agnès Piniot, *expert-comptable et commissaire aux comptes*
Eric Quentin, *avocat associé au barreau de Paris et
président de l'IACF*
Yves Rutschmann, *avocat au barreau de Paris*
Clélia Tréhin, *directrice des affaires fiscales, L'Afep*
Jérôme Turot, *avocat au barreau de Paris*

Directeur scientifique de 1999 à 2012 :
Patrick Dibout †

Correspondance :
rdf@lexisnexus.fr

Dépôt légal : à parution
Commission paritaire : n° 0928 T 83553

Abonnement annuel 2026 :
- France (métropole) :
1 912,33 € TTC (1 873,00 € HT)
- DOM-TOM et pays étrangers :
2 066,00 € HT

Prix de vente au numéro :
- France (métropole) :
69,43 € TTC (68,00 € HT)
- DOM-TOM et pays étrangers :
68,00 € HT

Éditeur :
LexisNexis
Siège social : 141, rue de Javel
75747 Paris Cedex 15
SA au capital de 1.584.800 euros
552 029 431 RCS Paris
www.lexisnexus.fr

Responsable Publicité :
Caroline Spire
caroline.spire@lexisnexus.fr

Relation client :
Tél. : 01 71 72 47 70
mail : relation.client@lexisnexus.fr

Impression :
Sprint
Parc Industriel Euronord
10, rue du Parc - 31150 Bruguères

Origine du papier : Allemagne
Taux de fibres recyclées : 6 %
Certification : 100 %
Impact sur l'eau : P_{TOT} = 0,01 kg / tonne



PEFC/10-31-3965

 LexisNexis®

LES AUTEURS DE LA SEMAINE



Anne-Sophie de Béchade est avocate associée au sein du cabinet KPMG Avocats. Spécialiste de la fiscalité indirecte depuis plus de 20 ans, elle accompagne les entreprises en matière de conseil, de gestion des risques fiscaux et de contentieux, tant en France qu'à l'international.



François Bonte est notaire associé au sein de l'étude Michelez Notaires. Il est spécialisé dans le domaine du conseil patrimonial et des transmissions d'entreprises.



Bérénice Cerisier est notaire au sein de l'étude Althémis.



Julien Henry est notaire au sein de l'étude Michelez Notaires.



Pascal Julien Saint-Amand ancien avocat fiscaliste, est notaire associé au sein de l'étude Althémis. "Il est également membre du comité scientifique de la Revue fiscale du patrimoine.



Alexandre Maitrot de la Motte est avocat associé au sein du cabinet Simon Associés et professeur à l'université Paris-Est Créteil. Il y a fondé en 2015 l'équipe de recherche « *Marchés, Institutions, Libertés* » (EA 7382), et il y dirige le Master Droit fiscal, spécialité fiscalité appliquée. Il a également été vice-doyen de la faculté de droit et est président honoraire de l'université Paris-Est Créteil. Il a consacré de nombreux articles au droit fiscal et au droit européen et est l'auteur de plusieurs ouvrages personnels parmi lesquels un *Manuel de Droit fiscal de l'Union européenne* (Bruylant, 2024), un *Traité de Droit fiscal de l'Union européenne* (Bruylant, 3^e ed., 2012), *Droit fiscal* (PUF, 2011) et *Souveraineté fiscale et construction communautaire* (LGDJ, 2005). Il est directeur scientifique de la Revue de droit fiscal et du JurisClasseur Fiscal.



Agathe Pillot est avocate au sein du cabinet KPMG Avocats et membre de l'équipe *Indirect Tax* depuis plus de 4 ans. Elle intervient principalement en matière de TVA française et internationale, en conseil comme en assistance dans le cadre de contrôles et contentieux fiscaux.



Théophile Trancart est avocat au barreau de Paris et fondateur du cabinet Cohérence.



Romain Victor est rapporteur public près la 8^e chambre de la Section du contentieux du Conseil d'État et professeur associé à l'université Paris-Panthéon-Assas.

© LexisNexis SA 2026

Cette oeuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite.

LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente oeuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie.

Avertissement de l'éditeur : " Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits "